



# Cyclo-cross

## Challenge Joseph Rigaut 2018/2019

### Règlement

---

#### *Art 1 :*

---

Seuls les coureurs licenciés FSGT du Comité peuvent y participer. Celui-ci débutera le 21/10/2018 et se terminera à la dernière épreuve de la saison hivernale. Toutes les courses inscrites au calendrier en feront parties.

---

#### *Art 2 :*

---

L'attribution des points se fera en fonction de la place dans sa catégorie de valeur pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>-ème</sup> et 3<sup>-ème</sup> catégorie ainsi que pour les minimes, cadets et féminines.

---

#### *Art 3 :*

---

Le barème des points se fera au scratch. 1<sup>ere</sup> = 50 points 2<sup>eme</sup> = 49 points 3<sup>eme</sup> = 48 points Ainsi de suite jusqu'au 50<sup>eme</sup>. A partir du 51<sup>eme</sup> le décompte se fera d'un point par place. Pour les abandons le coureur marquera les points du dernier classé au scratch moins 2 points. Plus de points doublés à la dernière épreuve.

---

#### *Art 4 :*

---

En cas ex-aequo au classement final, sera déclaré vainqueur celui qui aura le plus de victoires sur l'ensemble des épreuves de la saison, puis des secondes places etc.... Les classements du challenge seront mis sur le site de la Collégiale.

---

#### *Art 5 :*

---

Toute réclamation concernant les classements devront se faire individuellement auprès du responsable cyclo-cross et dans le calme. Celui-ci examinera cette réclamation avec les commissaires et rectifiera si nécessaire.

---

*Art 6 :*

---

Par respect envers les personnes qui s'investissent dans ce challenge tout coureur qui sera absent à la remise des prix sera exclu du classement au bénéfice de son suivant.

---

*Art 7 :*

---

Le premier de chaque catégorie se verra attribué un trophée et un bouquet le 2eme et 3eme une coupe ou une médaille et 1 bouquet.

Une grille de prix ou des lots selon les finances sera définie pour toutes les catégories y compris minimes, cadets et féminines.

